



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Convention de partenariat avec le groupe Malakoff Humanis – Maison sport-santé

N° 017.04.2024

Rapporteur :
Jérôme GARCIA

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 28 mars 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 23

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE,

Absents excusés

Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FEVRIER
Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Jean-Louis CLAUZEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-017042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La commune a réalisé en 2023 un partenariat avec la caisse de retraite complémentaire Malakoff Humanis qui permet d'orienter les adhérents mutualistes atteints de maladies chroniques vers la Maison sport-santé afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement.

Il est proposé de reconduire ce partenariat pour 2024. En contrepartie le groupe Malakoff Humanis verserait à la commune une subvention annuelle d'un montant de 9 750 €.

Un tel partenariat permettrait à la Maison Sport Santé de poursuivre le développement de ses actions à destination des mutuelles, acteur majeur de la protection sociale. Il est par ailleurs précisé qu'une partie de l'intervention de la commune concernant le suivi à domicile des patients serait confiée à un prestataire externe conventionné.

La convention a pour objet de définir les engagement réciproques des parties ainsi que les modalités de versement de la subvention.

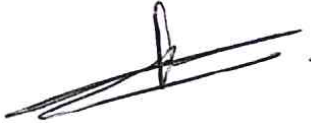
Sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver le partenariat avec le groupe Malakoff Humanis ainsi que la convention à intervenir,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention nécessaire à cette participation.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 5 avril 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-017042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation